



**RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE  
DE LA FRANCE**

**Par Albéric de Montgolfier**

**- SEPTEMBRE 2010 -**

## Rapport

Le présent rapport a été rédigé avec l'assistance de Bernard Notari, inspecteur général des affaires culturelles et de Michel Laffitte, inspecteur des finances.

## SYNTHÈSE

Par courrier en date du 23 mars dernier<sup>1</sup>, le Président de la République m'a chargé de lui remettre un rapport portant sur le bilan et les perspectives des politiques de valorisation économique du patrimoine en France.

Pour les travaux de cette mission, j'ai bénéficié du concours de Bernard Notari, inspecteur général des affaires culturelles, et de Michel Laffitte, inspecteur des finances.

La mission a procédé à une soixantaine d'auditions<sup>2</sup>, recouvrant les décideurs publics, les représentants des associations, les professionnels et entreprises du secteur ou encore des universitaires. Elle s'est également rendue sur plusieurs sites, comme Versailles ou l'Hôtel de la Marine à Paris.

L'objectif de cette mission est double :

- ◆ dresser le bilan de la politique de valorisation du patrimoine monumental de la France, au regard d'exemples étrangers, mais également en prenant en considération les initiatives déjà lancées par le Gouvernement ;
- ◆ formuler des propositions novatrices afin de permettre une meilleure valorisation économique de ce patrimoine.

Au terme de ces quelque six mois, la synthèse des travaux peut être présentée comme suit :

- ◆ sur le premier point, les travaux menés par la mission permettent de conclure à un bilan économique et social positif de la préservation et de l'exploitation du patrimoine monumental.

Pour autant, les retombées et l'économie du patrimoine en général sont encore mal connues, aussi, les politiques publiques devraient se doter d'instruments de suivi permettant une meilleure appréhension de ces éléments.

Les principaux chiffres qui éclairent ce bilan, sous les réserves méthodologiques explicitées dans le corps du rapport, sont les suivants :

Nombre total de monuments protégés : 43 180 (33 % classés, 67 % inscrits), détenus à 50 % par des propriétaires privés, à 43 % par les communes, et 4 % par l'État<sup>3</sup> (solde : non ventilé) ;

Effort global annuel en faveur du patrimoine monumental : 1,12 milliard d'euros, dont 560 millions par l'État, 300 millions par les collectivités, 220 millions par le secteur privé (dépenses nettes des propriétaires) ainsi que des dépenses de mécénat évaluées à 40 millions (nets de dépense fiscale) ;

Dépenses budgétaires : 395 millions d'euros de crédits de paiement en loi de finances initiale pour 2010, dont 278 millions consacrés aux travaux de restauration des monuments historiques<sup>4</sup> ;

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe I.

<sup>2</sup> Cf. Annexe II.

<sup>3</sup> Source : Ministère de la culture et de la communication, chiffres clés 2010.

<sup>4</sup> Hors fonds de concours, plan de relance et dépenses de personnel.

## Rapport

Dépenses fiscales : de l'ordre de 70 millions d'euros au titre des mécanismes de déduction des dépenses d'entretien/restauration, environ 60 millions au titre du mécénat ;

Emplois impactés par l'économie du patrimoine : environ 30 à 40 000 emplois directs et 200 à 250 000 indirects, l'essentiel autour des activités touristiques ;

Activité induite : un euro injecté dans le patrimoine, qu'il soit d'origine public ou privé, génère des retombées sur l'activité économique de l'ordre de 10 euros.

- ◆ S'agissant du volet propositions, la mission aboutit à la conclusion que la politique du patrimoine monumental doit intégrer beaucoup plus nettement des préoccupations de valorisation économique, sociale et éducative.

Pour ce faire, je formule trente sept propositions, articulées autour des cinq axes suivants, reprenant les différents leviers identifiés pour rendre nos politiques publiques plus efficaces en matière de gestion du patrimoine :

### **I- L'amélioration de la connaissance de l'économie du patrimoine monumental par les décideurs publics, afin de pouvoir mieux intégrer les objectifs de valorisation**

Proposition n° 1 : Développer une fonction d'observatoire de l'économie du patrimoine au sein de la direction générale des patrimoines qui suivrait dans la durée les données quantitatives et qualitatives du secteur et aurait un rôle d'animation et de partage de l'information avec les différents intervenants

Proposition n° 2 : Considérer qu'au même titre que la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, le Ministère de la Culture a également comme objectif de favoriser la valorisation économique des monuments historiques ouverts au public. En tirer les conséquences dans le PAP culture en introduisant des indicateurs *ad hoc*

Proposition n° 3 : Développer des compétences propres au sein du Ministère de la Culture et de ses opérateurs sur les outils de mesure et d'amélioration de la rentabilité économique des sites dont il a directement ou indirectement la charge, en association avec les autres administrations et les partenaires privés

Proposition n° 4 : Mettre en œuvre les bonnes pratiques correspondantes au niveau du Ministère de la Culture et les diffuser auprès des collectivités territoriales et des propriétaires privés de monuments historiques

### **II- Le maintien d'un niveau adéquat de soutien public ainsi que sa rationalisation dans une optique d'efficacité accrue**

Proposition n° 5 : Maintenir l'effort de l'État en faveur du patrimoine monumental au niveau atteint en 2010 (376 M€ en crédits de paiement). A défaut, faire porter l'ajustement sur les grands chantiers ou les grands opérateurs, en stabilisant impérativement le niveau des crédits déconcentrés

Proposition n° 6 : Se donner les moyens d'atteindre et de maintenir sur long terme le ratio dépenses d'entretien/dépenses de restauration au niveau de 15 %, que les monuments appartiennent ou non à l'État

## Rapport

Proposition n° 7 : Affecter 10 % de l'ensemble des crédits du patrimoine, et non des seuls crédits déconcentrés, aux monuments historiques privés

Proposition n° 8 : Renforcer la sélectivité du processus de classement, d'inscription ou de labellisation des monuments historiques ; accroître la cohérence de cette politique tant au niveau national que régional ; encourager les alternatives possibles au classement ou à l'inscription (ZPPAUP, futures AVAP, dispositions spécifiques des PLU)

Proposition n° 9 : Réouvrir la possibilité d'un transfert à titre gratuit des monuments historiques de l'État à vocation culturelle aux collectivités territoriales en reprenant les critères de la commission Rémond, en se prémunissant contre les « effets d'aubaine » et en évitant de déséquilibrer les comptes du CMN

Proposition n° 10 : A défaut de repreneur public, ouvrir la possibilité d'un transfert à titre gratuit de ces monuments à vocation culturelle à des organismes d'intérêt général, ou à titre onéreux aux autres acteurs privés dans le cadre de projets visant une meilleure valorisation culturelle et économique

Proposition n° 11 : Maintenir une distinction claire entre le régime de protection des monuments et celui de leur propriété, afin de ne pas handicaper la gestion de la politique immobilière de l'État

Proposition n° 12 : Créer et généraliser l'usage d'une fiche de pré-diagnostic sanitaire pour les monuments historiques

Proposition n° 13 : Mener à son terme la réforme de la maîtrise d'œuvre et du contrôle scientifique et technique des travaux sur les monuments historiques en séparant clairement les deux fonctions

### **III- L'appui à apporter à l'action du secteur privé, propriétaire de la moitié du patrimoine monumental protégé**

Proposition n° 14 : Reconnaître aux propriétaires privés de monuments historiques qui n'en tirent pas bénéfice la qualité de « conservateurs bénévoles » ou de « collaborateurs d'un service public culturel »

Proposition n° 15 : Mettre en place un guichet de cautionnement des emprunts réalisés par les particuliers pour les travaux de restauration des monuments historiques avec l'aide de l'IFCIC

Proposition n° 16 : Encourager la formation des maîtres d'ouvrages privés

Proposition n° 17 : Maintenir la règle de déduction sur le revenu global sans limitation de montant du déficit constaté au titre de l'entretien, de la conservation et de la mise en valeur des monuments historiques

Proposition n° 18 : Harmoniser le Code général des impôts (partie réglementaire sur les obligations déclaratives pour les monuments historiques classés) et les nouvelles dispositions applicables en matière de travaux (Code du Patrimoine, décrets et circulaires d'application de 2009)

Proposition n° 19 : Favoriser le mécénat de proximité en aménageant le dispositif pour le rendre plus favorable aux « petits dons » et promouvoir des mécanismes plus incitatifs en faveur du mécénat

Proposition n° 20 : Etendre le CESAU aux activités d'accueil dans les monuments historiques privés

Proposition n° 21 : Instituer une dérogation permanente au repos dominical en faveur des monuments privés ouverts au public

## Rapport

### **IV- Le développement ou l'amélioration des instruments juridiques et fiscaux de valorisation des monuments historiques ainsi que le soutien aux projets de gestion novateurs**

Proposition n° 22 : Encourager l'utilisation des dispositions juridiques et fiscales permettant le maintien des ensembles architecturaux et mobiliers les plus remarquables

Proposition n° 23 : Confier à titre expérimental la gestion de certains monuments du centre des monuments nationaux (CMN) au secteur privé dans le cadre d'une gestion déléguée ou d'un partenariat public-privé

Proposition n° 24 : Utiliser tous les instruments juridiques aujourd'hui disponibles, et notamment l'emphytéose, pour faciliter la gestion par l'État et ses établissements publics de leur patrimoine monumental et contribuer à sa valorisation économique

Proposition n° 25 : Soutenir le développement des fonds de dotation pour la préservation et la gestion sur le long terme du patrimoine monumental et le maintien du lien entre le monument et son histoire

Proposition n° 26 : Lancer une réflexion sur une modification du Code civil afin de ne plus limiter à 30 ans la durée maximale de la cession temporaire d'usufruit

Proposition n° 27 : Soutenir activement les projets envisagés par les opérateurs culturels de l'État de réutilisation des monuments historiques ou de leurs dépendances non ouverts au public et qui ne font pas l'objet d'une exploitation culturelle

Proposition n° 28 : Faire de l'expérimentation envisagée de créations de lieux d'hébergement sur certains sites gérés par le CMN une réalité et un axe de développement futur de l'établissement, en en tirant les conséquences au niveau de son futur contrat de performance.

Proposition n° 29 : Créer, sur de grands sites tels que Compiègne, Chambord ou Rambouillet, des structures hôtelières autour d'un label s'inspirant du modèle des «paradores» espagnols

### **V- Les actions à mener pour favoriser l'appropriation par le grand public du patrimoine national**

Proposition n° 30 : Développer la valeur immatérielle du patrimoine monumental en créant un label spécifique pour les monuments historiques tant publics que privés les plus représentatifs de notre patrimoine et dont la mise en valeur doit correspondre à des critères d'entretien, de visite et d'exploitation de qualité exceptionnelle

Proposition n° 31 : Dresser un bilan de l'opération conjointe éducation-culture « Adopter son patrimoine » et la relancer

Proposition n° 32 : Fédérer au sein d'un portail les sites internet existants consacrés au patrimoine monumental et muséal autour d'un concept de « patrimoine national »

Proposition n° 33 : Susciter la production d'émissions de télévision grand public consacrées aux monuments historiques, notamment sur le modèle de « *Restoration* » en Grande-Bretagne

Proposition n°34 : Encourager la mise en scène du patrimoine national au sein d'œuvres cinématographiques, notamment par l'alignement du plafond du crédit d'impôt pour les producteurs français sur celui des productions étrangères tournées en France

## Rapport

Proposition n°35 : Développer, autour des chantiers de restauration et en partenariat avec les professionnels, des activités de découverte du patrimoine local et des métiers qui lui sont liés

Proposition n° 36 : Nouer un partenariat avec La Française des Jeux pour des actions de communication sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine monumental

Proposition n° 37 : Envisager un prélèvement sur le produit des jeux destiné au patrimoine non productif de recettes

—

## **ANNEXE I**

### **Lettre de mission**



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 23 MAR. 2010

Monsieur le Président,

Le patrimoine est un héritage qu'il nous appartient de protéger, de valoriser et de développer en encourageant la création artistique sous toutes ses formes. C'est un enjeu de civilisation majeur.

C'est aussi un atout de premier plan pour améliorer l'attractivité de notre territoire dans la compétition internationale, au moment où nous traversons une mutation économique et écologique qui oblige à repenser entièrement les règles de notre développement, pour le rendre plus durable.

La révolution numérique est un autre défi, qui conduit au rétrécissement du temps et du monde et à la production d'un patrimoine numérique de plus en plus important, tout aussi difficile à conserver et à transmettre. La dématérialisation du monde et la création d'univers virtuels suscitent en réaction un attachement de plus en plus fort des citoyens au patrimoine physique, charnel, celui que l'on peut toucher, sentir, habiter. Notre patrimoine monumental, mobilier, muséographique et paysager connaît ainsi un regain d'intérêt qui rappelle celui qui mobilisa nos grands écrivains après les destructions de la Révolution française : Victor Hugo et Prosper Mérimée en furent d'ardents défenseurs dans leurs écrits comme dans leur action. Cet intérêt contemporain est redoublé par la soif d'identité qui s'exprime à l'heure d'une mondialisation qui abolit toutes les frontières et bouscule tous les repères.

Constatant l'état sanitaire très dégradé de nos monuments, j'ai voulu que l'Etat engage des moyens juridiques et financiers permettant de faire face aux principaux besoins de préservation et de restauration de notre patrimoine protégé. Cela représente un effort budgétaire de 4 Md€ sur dix ans. Le régime du mécénat a également été amélioré pour que les volontés des personnes privées s'ajoutent aux capacités des collectivités publiques.

Toutefois il ne s'agit pas seulement de rénover notre patrimoine. Il faut aussi le faire vivre et le valoriser, au plan scientifique, juridique, politique mais aussi artistique et économique.

C'est la raison pour laquelle, je souhaite que vous dressiez le bilan de la politique de valorisation du patrimoine de la France, en la comparant à la situation d'autres pays dotés d'un patrimoine remarquable, et en prenant en considération les initiatives récentes prises par le Gouvernement, en particulier la convention récemment conclue entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère en charge du tourisme.

Sur cette base, vous proposerez de nouvelles pistes et de nouvelles actions, concrètes et opérationnelles, pour faire mieux vivre ce patrimoine, qu'il soit en mains publiques ou en mains privées, en prenant en compte la diversité de nos territoires, puisqu'autant les villes que les campagnes ont besoin de s'en nourrir.

Il conviendra naturellement d'intégrer la dimension plurielle d'une politique dont la mise en œuvre implique l'Etat mais aussi les autres grands acteurs du monde culturel, les collectivités territoriales, les fondations, les mécènes privés et plus généralement les entreprises et les associations. La pluralité de ces acteurs exige un regard nouveau et responsable sur la gestion, l'entretien, la mise en valeur de notre patrimoine afin d'aboutir à un partage plus durable de ses coûts comme de ses retombées.

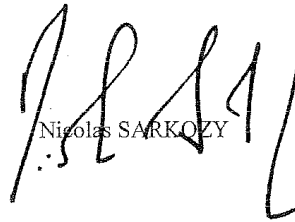
Tous les leviers d'action pourront être examinés, juridiques et financiers, directifs et incitatifs, pour que notre politique du patrimoine soit exemplaire par son dynamisme culturel, touristique et entrepreneurial comme elle l'est devenue au plan scientifique et juridique.

Pour conduire ces travaux, vous pourrez vous appuyer sur les services du ministère de la Culture et de la Communication ainsi que sur ceux du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et du Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat. Pour vous accompagner dans cette mission, je souhaite notamment que vous puissiez bénéficier du concours d'un Inspecteur général des affaires culturelles.

Vous me remettrez votre rapport au plus tard le 30 septembre prochain.

Vous remerciant de votre engagement, je vous prie d'agrée, Monsieur le Président, les assurances de ma considération distinguée.

*en bien amicale*

  
Nicolas SARKOZY

Monsieur Albéric de MONTGOLFIER  
Président du Conseil général  
Sénateur d'Eure et Loir  
Palais du Luxembourg  
6, rue de Vaugirard  
75006 PARIS

## **ANNEXE II**

### **Liste des personnes rencontrées**

## Rapport

### Ministère de la culture et de la communication

- Frédéric Mitterrand, Ministre
- ◆ **Cabinet du ministre de la culture et de la communication**
  - Richard Eltvedt, conseiller parlementaire
  - Anne-Solène Rolland, conseillère pour les musées et les patrimoines
- ◆ **Direction générale des patrimoines**
  - Philippe Belaval, directeur général
  - Jean Gautier, directeur chargé de l'architecture, adjoint au directeur général
  - Isabelle Maréchal, chef du service du patrimoine, adjointe du directeur général
- ◆ **Direction générale des médias et des industries culturelles**
  - Robert Fohr, chef de la mission du mécénat
- ◆ **Département de l'information et de la communication**
  - Alain Gouzon, chef du département
  - François Muller, chef du département de la Communication
- ◆ **Secrétariat général**
  - Guillaume Baudy, secrétaire général
  - Valéry Vesque-Jeancard, secrétaire générale adjointe
  - Thomas Aillagon, chef du département des programmes numériques
  - Thérèse Laval, chargée de mission pour les affaires fiscales
  - Jean Luc Biscop, chef du département des systèmes d'information patrimoniaux
  - Jean-François Chaintreau, délégué-adjoint au développement et aux affaires internationales

### Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

- ◆ **Cabinet du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique**
  - Cédric de Lestrangé, conseiller
- ◆ **Direction du budget**
  - Jean-Baptiste Basset, chef du bureau de la culture, de la jeunesse et du sport
  - Sarah George, bureau de la culture, de la jeunesse et du sport
- ◆ **Direction de la législation fiscale**
  - Guillaume Talon, chef du bureau C1
  - Florence Lerat, chef du bureau C2
  - Estelle Fuselier, bureau C2
- ◆ **Service France Domaine**
  - Daniel Dubost, chef du service
  - Guy Correa
  - Didier Pierron

## Rapport

### Autres administrations et organismes publics

- ◆ **Présidence de la République**
  - Eric Garandeau, conseiller pour la culture
  - Olivier Biancarelli, conseiller parlementaire
- ◆ **Ministère de la défense**
  - Pierre-François Forissier, chef d'état-major de la marine
  - Olivier Laurens, délégué au patrimoine de la marine
- ◆ **Secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, auprès de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi**
  - Hervé Novelli, Secrétaire d'État
  - Christophe Des Roseaux, conseiller du cabinet du secrétaire d'État
- ◆ **Centre des monuments nationaux**
  - Isabelle Lemesle, présidente
  - Pierre Deprost, directeur général
  - Alima Marie, directrice des relations extérieures et de la communication
- ◆ **Musée et domaine national de Versailles**
  - Jean-Jacques Aillagon, président
  - Denis Berthommier, secrétaire général
- ◆ **La Française des Jeux**
  - Christophe Blanchard-Dignac, président
  - Christopher Jones, conseiller auprès du président
  - Olivier de Laubarière, conseiller extérieur
- ◆ **Caisse des dépôts et consignations**
  - Philippe Braidy, directeur du développement territorial et des réseaux
- ◆ **Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels**
  - Serge Louveau, directeur général délégué

### Organismes privés

- ◆ **Fondation du Patrimoine**
  - Charles de Croisset, président
  - Frédéric Néraud, directeur général
- ◆ **Association La Demeure Historique**
  - Jean de Lambertye, président
  - Armelle Verjat, conseillère pour les question juridiques et fiscales
- ◆ **Association Vieilles Maisons Françaises**
  - Philippe Toussaint, Président
- ◆ **Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles**
  - Laurent Vallet, directeur général
  - Sébastien Saunier, directeur du crédit aux entreprises

## Rapport

- ◆ **Château du Champ de Bataille**
    - Jacques Garcia
  - ◆ **Société Européenne de Production**
    - Jean-Louis Remilleux, président
  - ◆ **Cabinet Delsol Avocats**
    - Lionel Devic, avocat *of counsel*
  - ◆ **Parc et château de Thoiry**
    - Paul de La Panouse
    - Edmond de La Panouse
  - ◆ **Cabinet immobilier Le Nail**
    - Bertrand Le Nail, fondateur
  - ◆ **Sauvegarde de l'art français**
    - Olivier de Rohan-Chabot, président
  - ◆ **Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial**
    - Olivier Tcherniak, président
  - ◆ **Architectes des Bâtiments de France**
    - Paul Trouilloud, chef du SDAP des Yvelines
  - ◆ **Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques**
    - Christophe Eschilmann, président
-